Texte pseudonymisé

Avertissement: Ce document pseudonymisé a une valeur purement informative. Le document original seul fait foi.

Jugement commercial 2025TALCH15/01325

Audience publique du mercredi, vingt-deux octobre deux mille vingt-cinq.

Numéro du rôle : TAL-2025-08887 **Faillite n°901/2025**

Composition:

Nathalie HAGER, Vice-présidente ;
Anna CHEBOTARYOVA, juge ;
Chris BACKES, juge ;
Ken BERENS, greffier.

LE TRIBUNAL :

Attendu qu'il résulte de l'aveu fait au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg, le vendredi 17 octobre 2025 à 10h00 par Maître Hervé WOLFF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, muni d'une procuration du 31 juillet 2025, agissant en sa qualité de mandataire de la société en commandite spéciale **SOCIETE1.)**, ayant eu son siège social à L-ADRESSE1.), actuellement sans siège social connu, représentée par son unique associé commandité gérant actuellement en fonctions et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro NUMERO1.), que la société SOCIETE1.) a cessé ses paiements et que son crédit est ébranlé ;

qu'il y a donc lieu de la déclarer en état de faillite conformément aux articles 440 et 442 du Code de commerce ;

Par ces motifs :

le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, quinzième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant en l'absence de la faillie,

reçoit la demande en la forme ;

la **dit** fondée ;

partant **déclare sur aveu** en état de faillite la société SOCIETE1.), ayant eu son siège social à L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme ;

fixe provisoirement l'époque de la cessation des paiements au 22 avril 2025 ;

nomme juge-commissaire Madame Anna CHEBOTARYOVA, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et **désigne** comme curateur Maître Fabien FRANCOIS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg ;

ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 22 avril 2026 sous peine de forclusion ;
fixe lieu, jour et heure pour la première vérification des créances au 21 novembre 2025 à 14.30 heures en l'auditoire du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, 7, rue du St. Esprit, 1er étage, salle CO.1.02 ;

o r d o n n e que les scellés seront apposés au siège social de la faillie et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable ;

o r d o n n e que le présent jugement sera inséré par extrait dans les journaux "Luxemburger Wort" et "Tageblatt" ;

o r d o n n e enfin l'exécution provisoire du présent jugement et **c o n d a m n e** la faillie aux dépens qui seront prélevés par privilège sur l'actif de la faillite.